

«La BRIANTAISE » SAINTMALO

Course sur Route –1^{ère}

éditionVendredi16Septembre2022

Règlement de La BRIANTAISE en Solo ou en Relais

Epreuve organisée par **Saint Malo Sports Loisirs** – Affilié FFA N°

035465Départ:Châteaudela Briantais à 19H30

Arrivée : Château de la Briantais

Site internet : www.trail-cote-emeraude.fr

Art.1 : ACCES

Avion: Aéroport Dinard Pleurtuit

Train : Gare de Saint Malo à environ 2km du lieu de Départ et de l'Arrivée de l'épreuve

Route: Depuis Saint Malo direction Dinard puis Parc de la Briantais Parking, environ 10mn en voiture

Art.2:CIRCUIT

Distance 13.560km première boucle 7.060km deuxième boucle 6.500km

Un balisage sera mis en place et des commissaires seront à chaque intersection pour indiquer la direction à suivre.

Les accompagnateurs à pieds ou en vélo sont strictement interdits sur le circuit sous peine de disqualification du coureur.

Art.3:DEROULEMENTDESEPREUVES

Le départ de La BRIANTAISE solo et en relais est commun à 19H30. Le passage de relais se fait proche de la zone d'arrivée.

Le temps limite de 2H est mis en place pour la sécurité des coureurs. Il est identique sur le solo et le relais. En cas de passage au-delà des heures limites le dossard devra être rendu aux commissaires de course.

Un prix du meilleur grimpeur uniquement en solo récompense le meilleur temps cumulé sur les deux passages dans la côte du Vau Garni (environ 450 mètres).

Art.4:CONDITIONSD'INSCRIPTION

En individuel ou en relais ouverte aux athlètes, hommes et femmes, licencié(e)s ou non licencié(e)s FFA, dans les catégories Cadet, Junior, Espoir, Senior et Master(année 2006 et avant)en possession:

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivré par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation
- Ou d'un certificat médical autorisant la pratique de l'Athlétisme ou course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical autorisant l'Athlétisme ou la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée au World Athletics. Le certificat médical doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, il doit être fourni une traduction en français. Par mesure de sécurité nous ne pouvons accepter d'athlète catégorie «handicapés fauteuils».

« **INSCRIPTION à privilégier en LIGNE** » directement sur le site internet [NextRun - Inscriptions, gestionsportifs](#), ou via le site : [www.trail-cote-emeraude.fr](#) qui vous redirigera directement par lien en correspondance au choix de votre course, Date limite d'engagement : jeudi 15 Septembre 2022 jusqu'à 22H.Aucune inscription ne sera enregistrée sur place ou par téléphone.

Art.5:FRAISD'ENGAGEMENT

14€pour La BRIANTAISE en solo–18€ pour la BRIANTAISE en duo.

Paiements en ligne sur le site Nexrun.fr. SEULS les dossiers complets seront VALIDES : Bulletin d'inscription dûment rempli, paiement effectué, copie de la licence ou du certificat médical valable daté de moins d'un an. Attention : En cas de non-participation à l'épreuve, votre inscription ne sera remboursée que contre présentation d'un document justifiant d'un cas de force majeure qui devra être envoyé au plus tard le 10 Septembre 2022.(Cachet de la poste faisant foi).

Annulation suite COVID : si malheureusement la course devait être annulée sur décision Préfectorale (pour des raisons sanitaires) et donc de l'organisation, remboursement de tous les inscrits, le remboursement se fera à hauteur de l'inscription versée déduction faite des frais déjà engagés (frais bancaires etc....). Il n'y aura pas de report possiblesur2023. Vous pourrez aussi choisir d'offrir votre inscription pour faire un don à une œuvre caritative.

En cas de question, appeler la coordinatrice Sandrine THOMAS 02.99.21.92.95 ou envoyer un mail au mail contact (voir site internet).

Art.6:CHRONOMETRAGE

Assuré par CHRONOWEST avec dossard à puce. Les relayeurs devront se transmettre le bracelet dans la zone prévue à cet effet.

Toute puce réutilisable UTAG non récupérée à l'issue de l'épreuve sera facturée25€ et entraîner à la disqualification immédiate du coureur.

Art.7:RAVITAILLEMENT

Un ravitaillement est mis à disposition au niveau de la ligne d'arrivée au premier tour et après l'arrivée principalement liquide.

Art.8:ASSISTANCEMEDICALE

Équipe médicale : elle sera composée de médecin(s), secouristes...Un espace dédié sur le parcours sera à disposition des concurrents au niveau du départ et de l'arrivée. Mise hors course : elle peut être prononcée par l'équipe médicale si l'état de santé du compétiteur lui paraît incompatible avec la poursuite de l'épreuve.

Art.9:ACCUEIL –RETRAIT DOSSARDS

Retrait des dossards : Vendredi 16 septembre 2022 de 16h à 19h à la salle du Grand Domaine, lieu du déroulement de la course « La Briantaise ».

Art.10:RECOMPENSES

- La BRIANTAISE solo : Remise des récompenses le vendredi 16 septembre vers 21h30 aux 3 premiers Hommes et Femmes ainsi que le 1^{er} Homme et la 1^{ère} Femme de chaque catégorie: Cadet, Junior, Es, Se+M0=SE, M1+M2=V1, M3+M4=V2, M5+M6=V3, M7+M8=V4, M9+M10=V5,(Récompenses non cumulables).
- La BRIANTAISE duo : Remise des récompenses le vendredi 16 septembre vers 21h30 à la première équipe masculine, à la première équipe mixte, à la première équipe féminine.
- Meilleur Grimpeur : Remise des récompenses le vendredi 16 septembre vers 21H30 au meilleur grimpeur sur les deux montées pour les catégories Féminine et Masculine
- Lot à l'ensemble des Finishers.

Art.11:ASSURANCE

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité avec la charte des courses hors-stade FFA. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence. Il incombe aux non licenciés de s'assurer personnellement. Par son engagement, chaque coureur déclare être personnellement assuré et dégage la responsabilité des organisateurs pour tout accident physiologique survenant pendant les épreuves ou en découlant. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé ou en cas de vol.

Art.12:DROIT D'IMAGE

L'organisation se réserve le droit d'exploiter les images photographiques et les reportages vidéo réalisés pendant les épreuves dans le but de promouvoir « Le TRAIL de la Côte d'Emeraude » ou toute autre épreuve ou manifestation de Saint-Malo Sports Loisirs. En vous inscrivant vous abandonnez votre « droit à l'image ».

Art.13:CNIL

Conformément à la loi «informatique et liberté»,du 6 Janvier1978,vous disposez d'un droit d'accès et De rectification aux données personnelles vous concernant.

Art.14:RECLAMATIONS

En cours d'épreuve, l'athlète peut poser une réclamation auprès des juges arbitres. Seuls ces derniers ou Le jury d'appel sont habilités à prendre les décisions qui s'imposent. L'athlète peut également porter réclamation à la fin de l'épreuve auprès des juges arbitres pendant 30 minutes après la publication des résultats officiels.

Art.15:SECURITE, ASSISTANCE, RESPONSABILITE

En cas de force majeure, de décision préfectorale, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les concurrents seront remboursés à hauteur de leur inscription déduction faite des dépenses engagées par l'organisation. Les Organisateur déclinent toute responsabilité en cas de vol ou effractions.

Art.16:ACCEPTATIONREGLEMENT

Chaque concurrent inscrit et participant aux épreuves déclare avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.